

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1546 Subvention (3.000 euros) à l'association Théâtre Orage (18e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Orage ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Orage 15, passage Ramey 75018 Paris au titre de 2014 2014_02901. 37541.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.